

Être utile pour défendre l'accès à la santé

Aout 2022



JE DEVIENS DÉLÉGUÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Je représente mon groupement,
- Je suis force de proposition,
- Je contrôle et valide les travaux de l'Union régionale en votant,
- J'obtiens des informations utiles à ma mutuelle.

Comment ?

Je vérifie auprès de la direction de l'Union régionale que ma mutuelle ou mon Union de représentation est représentée à l'Assemblée générale :

C'est le cas : Je me rapproche de mon groupement pour qu'il adresse ma candidature à l'UR.

Ce n'est pas le cas : Je demande à mon groupement de solliciter l'Union régionale pour y assister en tant qu'invité.e.



JE DEVIENS ADMINISTRATEUR

- Je participe aux orientations stratégiques de l'Union régionale et à leur mise en œuvre,
- Je définis la politique budgétaire de l'Union régionale,
- Je fais le lien entre mon groupement et la Mutualité Française Sud,
- Je défends les valeurs mutualistes en représentant la Mutualité auprès des décideurs et partenaires.

Comment ?

Je vérifie auprès de la direction de l'Union régionale que ma mutuelle ou mon Union de représentation est représentée au Conseil d'administration :

C'est le cas : Je me rapproche de mon groupement pour qu'il leur adresse ma candidature

Ce n'est pas le cas : Je ne peux pas intégrer le Conseil d'administration mais je peux m'investir dans une commission régionale, un groupe de travail et/ou une délégation territoriale.



JE DEVIENS CONSEILLER TERRITORIAL

- Je participe à l'animation de la vie mutualiste du territoire,
- Je représente la Mutualité Française Sud dans diverses structures départementales,
- Je rencontre les décideurs et partenaires du département,
- Je participe aux groupes de travail,
- Je participe aux actions mises en place par la délégation,
- Je décline sur le département les orientations régionales et fédérales.

Comment ?

- Je prends contact avec le chargé de mission de la délégation territoriale.
- Je me rapproche de mon groupement pour lui demander de présenter ma candidature auprès du/de la Président.e de la délégation concernée.
- Ma candidature est soumise au Conseil d'Administration de la Mutualité Française Sud.

BON À SAVOIR

Les conseillers territoriaux sont renouvelés tous les 3 ans. Si je souhaite, je peux m'impliquer en tant qu'auditeur avant de postuler pour devenir conseiller.

JE DEVIENS AUDITEUR OU INVITÉ AU CONSEIL TERRITORIAL

- J'ai le même rôle qu'un conseiller territorial bien que je ne participe pas aux votes.
- Mon groupement peut présenter ma candidature au Président de la délégation territoriale à n'importe quel moment.

BON À SAVOIR

Les conseillers territoriaux, auditeurs sont épaulés dans leurs activités par le chargé de mission de la délégation territoriale et/ou les services régionaux.

